

OBJET **Réforme des rythmes scolaires**
 Organisation du temps scolaire à la rentrée d'août 2018

1 - Rappel du contexte

Le présent Rapport a pour objet la présentation de la nouvelle organisation du personnel des écoles.

Les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, établies depuis la rentrée d'août 2016, ont permis d'organiser les heures de cours hebdomadaires sur une semaine composée de 4,5 jours, en positionnant le déroulement des heures de cours dégageées, le mercredi matin de 08 h 00 à 11 h 00.

Le 7 mars 2018, en concertation avec les inspecteurs de circonscriptions de l'Education nationale et après accord de l'inspecteur d'Académie, une consultation a été organisée dans les 77 écoles de la Ville. Les familles ont été interpellées sur leur souhait d'organisation des heures de cours hebdomadaires sur une semaine comme à ce jour composée de 4,5 ou de passer à 4 jours. Cette consultation a connu un taux de participation de 73 %, les familles s'étant exprimées à 80 % pour le déroulement des heures de cours hebdomadaires sur une semaine composée de 4 jours.

A l'écoute des familles, des Fédérations de Parents d'Elèves, des inspecteurs de l'Education nationale, des directeurs des écoles et de toute la communauté éducative, la Ville a interpellé l'inspecteur d'Académie pour que puissent être mises en œuvre ces nouvelles modalités, dès la rentrée d'août 2018.

2 - Organisation à la rentrée d'août 2018

Sur la base des éléments précités, il a été proposé l'organisation suivante :

- 08 h 00 - 11 h 30 / 13 h 15 - 15 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette nouvelle organisation a été soumise à l'avis des Conseils d'Ecoles et fera également l'objet d'une validation de l'Académie de la Réunion, lors du prochain Conseil académique de l'Education nationale (CAEN) qui se tiendra le 27 juin 2018.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver :

- la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée d'août 2018 : passage à une semaine composée de 4 jours ;
- les nouveaux horaires suivants : 08 h 00 - 11 h 30 / 13 h 15 - 15 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

OBJET **Réforme des rythmes scolaires**
 Organisation du temps scolaire à la rentrée d'août 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CADJEE Ibrahim au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée d'août 2018 : passage à la semaine composée de 4 jours.

ARTICLE 2

Approuve les nouveaux horaires suivants : 8 h 00 - 11 h 30 / 13 h 15 - 15 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183004-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
28/06/2018



Gilbert ANNETTE